

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.094

*L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 16 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

8 NOVEMBRE 1999

**DATE D'AFFICHAGE**

8 NOVEMBRE 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE , Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT  
M. COASSIN représenté par M. CANDAU  
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE  
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS  
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN

**ABSENTS - EXCUSES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 32

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : MARCHE A "BONS DE COMMANDE"  
REVETEMENTS ENROBE ANNEE 99

**VOTE** : UNANIMITE

Les Services Techniques ont élaboré un dossier de consultation d'entreprises pour l'établissement d'un marché à bons de Commande permettant l'exécution de revêtements en béton bitumineux, sur certaines voies de la Commune de ROYAN.

Chaque opération fera l'objet de la délivrance d'un bon de commande spécifique préalable.

Le montant minimum des travaux que la Ville s'engage à réaliser est de 1.300.000 Frs T.T.C. ; le montant maximum est de 1.400.000 Frs T.T.C.

Pour ce faire, un appel d'offres ouvert a été lancé le 02.06.99 conformément aux articles 273 et 295 à 298 du Code des Marchés Publics. Par suite, la commission d'ouverture des plis, s'est réunie le 15 juillet 1999 et a décidé de retenir l'offre du groupement d'entreprises EUROVIA/DAVID.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les pièces nécessaires à la réalisation de marché correspondant.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Dossier de Consultation d'Entreprises établi par les Services Techniques,
- VU l'avis de la Commission de Travaux
- VU le choix de la Commission d'Ouverture de Plis
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques pour l'exécution de revêtements en béton bitumineux sur certaines voies de la Ville de ROYAN, (Cf. Art. 273 et 295 à 298 du CMP)
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation du Marché à bons de commande avec le groupement d'entreprises EUROVIA/DAVID
- d'imputer la dépense correspondante au Budget Primitif 1999 (article 2315-82).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 novembre 1999  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS